

COMMUNIQUE DE PRESSE

Situation de la Grive à pieds jaunes en Guadeloupe

La Grive à pieds jaunes est une espèce sédentaire et chassable de Guadeloupe. Elle est endémique de 4 îles de la Caraïbe (Guadeloupe, La Dominique, Montserrat et Sainte-Lucie où elle n'a pas été observée depuis quelques temps) ; c'est-à-dire qu'elle n'est présente que sur ces sites.

Même si cette espèce n'a pas fini de dévoiler tous ses mystères, plusieurs études ont permis de mieux la connaître. Aussi, l'estimation des effectifs guadeloupéens se situe entre 46 000 et 49 000 couples matures, soit moins de 100 000 individus. Cette étude¹, menée entre 2009 et 2011, se base sur un échantillon de 1 000 stations ; elle a été réalisée par l'Office national de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et le Parc national de Guadeloupe. Ces effectifs sont très nettement supérieurs à ceux annoncés par l'UICN qui évaluait la population sur les 4 îles à moins de 10 000 individus. Ces chiffres ne se basaient sur aucune étude scientifique.

En complément, des suivis ont été mis en place par l'ONCFS depuis 2015 afin d'évaluer notamment les tendances évolutives des populations et ainsi savoir si les effectifs augmentent, diminuent ou sont stables ; cela est évalué dans des zones chassables, ainsi que dans des zones non chassables en cœur du Parc National de Guadeloupe. Cette étude a déjà permis de mettre en évidence que la grive à pieds jaunes chante principalement de nuit et est très discrète durant la journée. Cette spécificité peut expliquer l'erreur d'appréciation qui avait été faite antérieurement.

Enfin, la Fédération Départementale des Chasseurs a tenu compte des revendications de certains naturalistes en diminuant la période de chasse et en mettant en place un quota maximal de grives à pieds jaunes pouvant être prélevées dans le département. Ce dispositif est contrôlable grâce à une marque individuelle à apposer sur tous les oiseaux prélevés, ainsi qu'une inscription obligatoire dans un carnet de prélèvement. Cela permet aux inspecteurs de l'environnement, en charge de la police de la chasse, de contrôler que les chasseurs sont bien en règle en respectent ce quota.

¹ Eraud C., Arnoux E., Levesque A., Van Laere G. & Magnin H. (2012). Biologie des populations et statut de conservation des oiseaux endémiques des Antilles en Guadeloupe. Rapport d'étude ONCFS6Parc National de Guadeloupe